

Lettre d'Helmut Kohl aux gouvernements du monde entier à l'occasion de l'unification de l'Allemagne (Bonn, 3 octobre 1990)

Légende: Le 3 octobre 1990, dans une lettre adressée à tous les gouvernements qui entretiennent des relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne (RFA), le chancelier Helmut Kohl confirme la volonté de l'Allemagne réunifiée de contribuer à la paix dans le monde et de promouvoir la construction pacifique de l'Europe.

Source: L'unification de l'Allemagne en 1990. Bonn: Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Avril 1991. 192 p.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_helmut_kohl_aux_gouvernements_du_monde_entier_a_l_occasion_de_l_unification_d_e_l_allemande_bonn_3_octobre_1990-fr-a4c41656-8405-4c99-973e-dedeb1a0f0c1.html

Date de dernière mise à jour: 31/10/2012

Message adressé par le chancelier fédéral aux gouvernements du monde

La journée d'aujourd'hui consacre la réunification du peuple allemand dans la paix et la liberté. Quarante-cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui est partie du sol allemand et qui a infligé d'immenses souffrances en Europe et dans le monde, la séparation douloureuse des Allemands prend fin.

Dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, en accord avec leurs voisins et sur la base du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne, les Allemands se sont unis aujourd'hui pour former un Etat - la République fédérale d'Allemagne - qui jouira de sa pleine souveraineté pour le règlement de ses affaires intérieures et extérieures.

Au nom du peuple allemand, je voudrais remercier tous ceux qui ont défendu le droit des Allemands à l'autodétermination et facilité notre marche vers l'unité. Ayant présent à l'esprit la continuité de l'histoire allemande, nous savons tout particulièrement rendre hommage à cet engagement.

I

Avec le recouvrement de son unité nationale, notre pays entend contribuer à la paix dans le monde et accélérer l'unification de l'Europe: c'est la mission que lui assigne la Loi fondamentale, notre constitution éprouvée, qui sera également valable pour l'Allemagne unie.

En même temps, nous assumerons les obligations morales et juridiques qui découlent de l'histoire allemande.

Nous savons que l'unification nous fera aussi exercer une plus grande responsabilité au sein de la communauté des peuples dans son ensemble. C'est pourquoi notre politique étrangère reste axée sur un partenariat mondial, sur une étroite coopération et sur une conciliation pacifique des intérêts.

A l'avenir, seule la paix partira du sol allemand. Nous sommes conscients que l'inviolabilité des frontières et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats en Europe sont des conditions fondamentales pour la sauvegarde de la paix. C'est pourquoi nous avons confirmé le caractère définitif des frontières de l'Allemagne unie, dont la frontière avec la République de Pologne, et n'élèverons aucune revendication territoriale envers qui que ce soit à l'avenir.

Les traités internationaux conclus par la République démocratique allemande seront examinés, dans le cadre de l'établissement de l'unité allemande, avec les cocontractants de la République démocratique allemande en fonction des critères de la protection de la confiance légitime, des intérêts des Etats concernés et des engagements contractuels de la République fédérale d'Allemagne ainsi qu'en fonction des principes d'un ordre fondamental libéral, démocratique et d'Etat de droit et compte tenu des compétences des Communautés européennes, afin de prendre les dispositions nécessaires en vue du maintien en vigueur ou de l'adaptation desdits traités ou de constater qu'ils cessent de produire leurs effets.

II

L'unification de l'Allemagne est indissolublement liée à celle de l'Europe. Nous continuerons de nous engager résolument pour l'unification européenne, et ce avec la même persévérance que pour la réalisation de notre unité.

Nous sommes appelés à franchir sans délai des étapes importantes. Nous voulons, conjointement avec nos partenaires de la Communauté européenne, parachever le marché intérieur d'ici 1992. Nous allons résolument au-devant de l'union économique et monétaire. L'Allemagne unie participera énergiquement à la construction de l'union politique.

La Communauté européenne sera ouverte à une coopération étroite avec les autres Etats d'Europe. Nous voulons en particulier contribuer à développer des liens plus étroits entre la Communauté européenne et les pays de l'Europe centrale, orientale et de l'Europe du Sud-Est qui se sont libérés et engagés sur la voie des

réformes politiques, économiques et sociales.

Nous sommes convaincus que c'est en s'unissant que l'Europe saura le mieux préserver et renforcer son indépendance, les droits de l'homme et les libertés publiques de ses citoyens.

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe est et restera un forum important de notre coopération.

Nous sommes attachés au processus de sécurité et de coopération en Europe qui incarne l'espoir des peuples d'Europe et qui pose les jalons de l'unité future de l'Europe. Nous plaçons donc expressément pour son intensification et son institutionnalisation.

III

La communauté de valeurs des démocraties libérales occidentales et l'Alliance de défense de l'Atlantique Nord ont su, pendant des décennies difficiles, maintenir la paix et la liberté sur notre continent. La place de l'Allemagne unie sera donc, comme par le passé, dans cette Alliance.

En même temps, nous voulons de concert avec nos alliés développer cette Alliance performante en fonction des progrès accomplis dans les relations Est-Ouest et de la mutation des exigences actuelles, et la conserver en tant que pilier de base pour une nouvelle architecture de sécurité englobant toute l'Europe.

Nous nous emploierons à faire adopter aux membres des deux Alliances en Europe une déclaration de principe dans laquelle ils réaffirment leur engagement à ne pas recourir à l'emploi de la force et à fonder un nouveau partenariat voué à la construction d'un ordre de paix européen durable et juste.

Le désarmement et le contrôle des armements restent les éléments essentiels de notre politique de sécurité.

En liaison avec l'établissement de l'unité allemande, nous avons réaffirmé notre renonciation à la production, à la détention et au contrôle d'armes nucléaires biologiques et chimiques. L'Allemagne unie continuera de souscrire au Traité sur la non-prolifération.

En étant prêts à réduire les forces armées de l'Allemagne unie à 370.000 soldats, nous contribuons en même temps à faire aboutir les négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe. Nous partons du principe que les autres participants aux négociations apporteront également, au cours des prochaines négociations, leur contribution à la consolidation de la sécurité et de la stabilité en Europe, y compris en prenant des mesures visant à limiter leurs effectifs.

De même, nous nous engagerons à promouvoir dans le monde entier des accords de désarmement qui contribueront à augmenter la stabilité et la sécurité. Il faut que le principe selon lequel l'importance des forces armées ne doit répondre qu'aux stricts besoins d'autodéfense, soit appliqué dans le monde entier.

Un accord sur la réduction des armes nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique, des négociations sur la diminution des missiles nucléaires à courte portée américains et soviétiques et notamment l'interdiction mondiale des armes chimiques n'ont en rien perdu de leur urgence.

IV

Les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique pourront à l'avenir également compter sur la solidarité de l'Allemagne unie. Nos investissements dans l'unité allemande ne se feront pas aux dépens de ces pays.

Au contraire, la fin de cet affrontement qui a divisé l'Europe libère des forces intellectuelles et des ressources matérielles pour l'accomplissement des tâches essentielles de paix de notre époque, à savoir la lutte contre la pauvreté et le sous-développement ainsi que la préservation de notre environnement naturel.

Le terrorisme et l'abus des drogues sont des défis que les Etats du monde entier doivent relever et qui

appellent à des actions communes. A cet égard, nous assumerons notre part de responsabilité.

V

La fin de l'affrontement Est-Ouest a également ouvert de nouvelles voies qui permettront de réaliser pleinement les nobles buts de la Charte des Nations Unies. Les événements des dernières semaines ont par ailleurs montré combien la paix reste menacée dans le monde quand les principes de la Charte des Nations Unies ne sont pas respectés.

La République fédérale d'Allemagne entend aider les Nations Unies à remplir le rôle indispensable qu'elles assument dans l'édification d'un monde pacifique et dans la solution des défis globaux.

Après le recouvrement de l'unité allemande dans la pleine souveraineté, la République fédérale d'Allemagne est désormais prête à participer aux mesures que les Nations Unies adopteront pour préserver et rétablir la paix en faisant également entrer en action ses forces armées. A cette fin, nous créerons sur le plan interne les conditions nécessaires.

VI

En ce début de la dernière décennie de ce siècle, nous voyons que de nouvelles possibilités s'ouvrent à un monde qui sait résoudre ses problèmes par la voie de la conciliation et du dialogue et qui reste attaché aux principes du droit international. Notre pays se range aux côtés de tous ceux qui s'engagent en faveur de la paix, du respect des droits de l'homme et des libertés publiques et du bien-être de tous les individus.

N'ayant plus à porter le fardeau de la division, nous autres Allemands sommes prêts à construire un avenir commun pacifique en mobilisant de nouvelles forces et en pratiquant une coopération empreinte de confiance avec tous les pays et les peuples qui poursuivent ces nobles buts.